

M.
Voy n°
inventaire
12274 bis

TULLE le 13 AOUT 1941

L'Ingénieur en chef du Service Vicinal
à monsieur le Préfet de la Corrèze
T U L L E

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une équipe d'ouvriers travaillant pour le compte du Service vicinal dans une carrière située aux confins des communes de ST CERNIN DE LARCHE (Corrèze) et de CHAVAGNAC (Dordogne) mais sur le territoire de cette dernière commune, et même plus précisément sur un terrain lui appartenant, ont mis à jour une urne funéraire intéressante, en calcaire taillé.

Le vase en verre contenant les ossements a malheureusement été brisé au cours des manœuvres de dégagement de l'urne.

L'urne, les débris du vase et les ossements qui y étaient renfermés ont été déposés au garage du Service vicinal à LARCHE.

L'art. 28 de la Loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques dispose : " Lorsque par suite de fouilles, de travail ou d'un fait quelconque, on a découvert des Monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'Archéologie, l'Histoire ou l'Art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une Commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le Maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le Préfet des mesures prises "

Il nous est facile de faire transporter à la Mairie de CHAVAGNAC l'urne et son contenu, mais en vue du cas où monsieur le préfet de la Dordogne jugerait à propos de prendre d'autres dispositions, je pense qu'il convient de lui signaler la découverte et d'attendre ses instructions.

J'ajoute que plusieurs indices donnent à croire que des recherches pourraient n'être pas sans résultats en cet endroit et que monsieur MEYJONADE, ingénieur subdivisionnaire en résidence à LARCHE donnerait très volontiers sur place quelques indications aux personnes qualifiées que l'on trouverait bon, éventuellement, de charger d'une visite des lieux.

signé : LAJUGIE

T. Lardou
31